

Chères amies et amis,

Les élues et élus du SAF au CNB s'inscrivent dans notre collectif militant pour que nous nous souhaitions mutuellement des vœux de réussite dans nos engagements : Que ce soit au sein du CNB, dans les conseils de l'ordre, dans les sections et dans nos exercices professionnels, que nous puissions chacun contribuer à défendre les libertés et l'accès au droit du plus grand nombre !

Petit retour sur les 2 dernières AG du CNB qui démontrent combien, avocates et avocats du SAF, nous devons rester vigilants et en permanence actifs.

### **1. AG du 18 novembre 2022**

#### **- Désignation de l'avocat membre du CSM**

La ou le président du CNB est compétent pour proposer l'avocate ou l'avocat qui siègera au CSM, l'AG du CNB validant ou non cette proposition. Frank Natali était le membre sortant et est venu présenter un rapport de fin de mandat lors de l'AG. Jean-Luc Forget, ancien bâtonnier de Toulouse, ancien président de la Conférence des bâtonniers et ancien vice président du CNB a été proposé par le président du CNB. Il est venu présenter sa candidature à l'AG qui a validé celle-ci.

Nous avons voté en faveur de sa candidature compte tenu de ses positions intéressantes sur les questions essentielles concernant la profession

#### **- Vote électronique au prochain renouvellement du CNB en novembre 2023**

L'AG a désigné un prestataire pour assurer le vote électronique aux prochaines élections des membres du CNB, après appel d'offres. Cette désignation fait suite à la réforme des modalités de vote au CNB qui est désormais organisé nationalement (et non plus de la responsabilité des barreaux), et sous forme électronique. Cette nouvelle modalité permettra d'avoir les résultats des votes plus rapidement, avec des possibilités de contrôle renforcé (et éviter d'attendre une semaine les remontées de résultats, parfois obscurs, de certains barreaux).

Elle permettra également une ouverture et une clôture du scrutin au même moment et dans tous les Barreaux; les pratiques antérieures ne garantissaient pas toujours une sincérité du scrutin.

#### **- Convention pour l'accès au droit à Calais**

Laurence Roques, présidente de la Commission Libertés et droits de l'Homme et Bénédicte Mast, Présidente de la commission accès aux droits ont présenté la convention passée entre le CNB, la Conférence des bâtonniers, les barreaux de Lille et Boulogne et l'Université catholique de Lille qui permettra d'améliorer l'accès aux droits des migrants de Grande-Synthe et Calais. Elle prévoit le financement de la formation des avocates et avocats ainsi que l'organisation d'une permanence de première ligne sur site et une permanence du barreau de Lille pour les associations.

- Résolution de soutien à la mobilisation de la profession sur la prise en charge des migrants de l'Océan Viking à Toulon

Plus triste a été la discussion sur la résolution, portée par Laurence Roques, portant sur les conditions d'accueil en France, le respect des droits et de la dignité des personnes sauvées par l'Océan Viking.

En effet, si la résolution adoptée dénonce les conditions de non-droit dans laquelle le Gouvernement a organisé une forme de centre de rétention dans un centre de vacances, si elle salue la mobilisation des avocates et avocats qui ont permis aux migrants d'être défendus, efficacement, aux audiences JLD et d'appel, cette motion telle que votée a été amputée du soutien à l'ONG Océan Viking.

Sous couvert de "dépolitisation" de la motion, et au cours d'un débat qui laissait entendre que les ONG pourraient être les complices des passeurs, les élus et élues du CNB ont adopté une tiède résolution.

Cette discussion nous montre combien les avocates et avocats peuvent être poreux aux débats de la société et de sa pollution par l'extrême-droite et que nous devons en permanence rappeler les fondamentaux de la profession et notre engagement pour les libertés.

Cette discussion s'est faite sous le regard surpris de Mattias Guyomar, juge CEDH français, venu discuter avec les élus et élues de son rôle.

- Soutiens au mouvement en Iran et aux avocats en Turquie

L'AG a également adopté deux résolutions en soutien au mouvement féministe et pour les libertés en Iran ainsi qu'aux avocates et avocats menacés par le pouvoir iranien. De même l'AG a apporté son soutien à nos amies et amis du CHD qui viennent d'être lourdement condamnés en première instance en Turquie.

- Résolution LOPMI

L'AG a également adopté un rapport dénonçant les risques du projet de loi de programmation et d'orientation du ministère de l'intérieur (aujourd'hui adopté). Le rapport était présenté notamment par Gérard Tcholakian, élu SAF Paris et membre de la commission Liberté et droits de l'Homme.

Cette même commission a présenté un autre rapport d'analyse de la circulaire de politique pénale générale, rapport adopté par l'AG.

- Enquête collaborateurs discrimination et harcèlement

La commission collaboration du CNB a présenté une enquête collaborateur discrimination et harcèlement. Cette enquête viendra alimenter les travaux du CNB sur le sujet du harcèlement et les discriminations dans la profession auquel la commission discrimination du SAF contribue.

- Guide sur les ordonnances de protection

Enfin, Florence Neple, SAF Lyon et présidente de la commission égalité du CNB, a présenté le guide du CNB sur les ordonnances de protection. Ce guide est un document ressource pour les avocates et avocats : avec la réforme de 2020, la procédure d'ordonnance de protection est devenue très technique et très rapide. Le guide propose un modèle d'ordonnance de protection, des tableaux pour mieux appréhender les différents délais et les mesures, une note sur les questions d'AJ pour les femmes victimes de violences, notamment les femmes étrangères, ainsi que la présentation de la jurisprudence en la matière.

Il est en ligne sur le site du CNB.

## **2. AG du 8 décembre 2022**

### **- Renforcement de la politique de cybersécurité**

Le président de la commission numérique du CNB a présenté les orientations du CNB en la matière et la nécessité de renforcer les moyens, du CNB comme des cabinets d'avocats, dans un contexte de risques accrus de cyberattaques.

### **- Une grande partie des travaux de l'AG était consacrée à l'adoption du budget du CNB pour 2023**

Le CNB est confronté à une augmentation de ses charges : la hausse des tarifs d'énergie a un impact non négligeable sur les frais du siège national; l'inflation a pour conséquence une augmentation du salaire des permanents en 2023; enfin, le CNB va renforcer sa politique de cybersécurité, ce qui entraîne également une augmentation de nombre de ses permanents.

Pour faire face à cette augmentation, la majorité du bureau a proposé à l'AG d'augmenter les cotisations de 50 euros par avocat.

Nous avons pour notre part dénoncé cette approche de facilité qui ne retient que cette alternative et qui fait reposer sur les avocates et les avocats une absence de vision de ce que nous souhaitons faire du CNB dans une situation économique contrainte.

Nous avons en effet estimé et soutenu que, lorsque les comptes sont dans le rouge, il faut commencer par s'interroger sur les dépenses.

Nous avons regretté que ce débat n'ait pu avoir lieu afin de rechercher d'autres alternatives que la seule augmentation des cotisations

La tendance au CNB, dans un souci légitime de renforcer l'institution, est de vouloir tout faire et le faire savoir. Cela entraîne des dépenses événementielles et de communication importantes.

Cela entraîne également la multiplication de commissions ad hoc ou groupes de travail sur des sujets qui ne relèvent pas nécessairement des compétences du CNB ou qui n'intéressent qu'une faible partie des consœurs et confrères, et donc de mettre à disposition des élus des ressources supplémentaires.

Notre position était donc très claire : nous ne voterions pas un budget avec une augmentation des cotisations alors que le travail d'analyse des dépenses n'a pas été fait correctement.

Les raisons de ce vote ont été publiées sur nos réseaux sociaux :

*"L'inflation, l'augmentation des charges ainsi que le renforcement de la cybersécurité entraînent une augmentation des dépenses du CNB. Cela se traduit par une proposition d'augmenter les cotisations de 40 ou 50 euros. Les avocates et avocats sont aussi confrontés à des augmentations de charges et nombre d'entre nous sommes dans des situations économiques très compliquées. Il y a d'autres alternatives à étudier avant de proposer cette augmentation qui n'est pas inéluctable. Si nous ne discutons évidemment pas le renforcement des outils de cybersécurité et l'augmentation légale des salariés permanents du CNB, d'autres choix de réduction des dépenses peuvent être faits, d'autres choix politiques. Dans les périodes de tension, il faut se recentrer sur nos missions essentielles, ce qui renforcera le CNB et la confiance des avocates avocats dans l'institution nationale qui les représente. Nous ne souhaitons pas augmenter les cotisations avant que ce travail n'ait été fait par les élues et élus du CNB."*

Le débat a été très vif, et d'une certaine mauvaise foi (accusant tour à tour les opposants au budget de ne pas être responsables, d'être en campagne ou de vouloir déstabiliser le CNB). Les élues et élus ordinaires de Paris et les élues et élus ACE ont également voté contre le budget qui a toutefois été adopté mais à une très courte majorité

Ce débat a toutefois sonné comme une alerte sur l'utilisation des fonds du CNB, notamment sur les dépenses de communication et événementielle.

#### - Réforme du règlement intérieur du CNB

Florian Borg, élu SAF Lille et secrétaire du CNB, a présenté les travaux du groupe de travail sur le règlement intérieur qui propose une meilleure définition des commissions du CNB (et un recentrage). Les différents groupes syndicaux et ordinaires ainsi que les présidentes et présidents de commissions seront saisis pour donner leurs avis. Le sujet étant très politique, Florian Borg a précisé qu'il n'y aurait de nouvelle réforme du RI qu'avec un large accord des composantes du CNB.

#### - Féminisation des termes avocate et bâtonnière

Sur présentation de Florence Neple, le CNB a adopté définitivement après concertation, la modification du RIN intégrant la féminisation des termes avocate et bâtonnière. La concertation a permis de révéler, mais en doutions-nous, l'arriérisme et l'archaïsme de certains barreaux.

Le combat pour l'égalité est un combat quotidien !

Belle année 2023 !

Les élus et élues SAF du CNB